



COMMUNIQUE DE PRESSE UNIC, branche Éducation Routière de la FNAA



Lundi 29 février 2016

L'UNIC rencontre Emmanuel BARBE Les écoles de conduite ne sont pas exclues de l'examen code

Ce 25 février, l'UNIC, branche Education Routière de la FNAA, a été reçue par le Délégué Interministériel, Monsieur Emmanuel BARBE. Cet entretien avait pour objectif de lever les doutes sur les événements qui inquiètent la profession. L'UNIC a ainsi pu évoquer sans langue de bois tous les sujets et obtenir des réponses claires notamment sur la privation de l'épreuve théorique générale ou encore sur des pratiques d'enseignement illégal de la conduite.

La privatisation de l'épreuve théorique générale du permis de conduire a fait couler beaucoup d'encre. Monsieur BARBE a précisé qu'elle se ferait bien en une seule fois sur tout le territoire, DOM/TOM compris. La date fixée est le 1er juin 2016. L'UNIC a par ailleurs obtenu la confirmation que les **écoles de conduite pourront réserver les places d'examens pour leurs élèves, soit individuellement, soit par groupe.**

Les résultats seront ensuite bien évidemment communiqués par les opérateurs, à la fois aux élèves et aux écoles de conduite. A la demande de l'UNIC, Monsieur le délégué s'est engagé à fixer, au plus tard cette semaine, la date de mise en service des nouvelles questions de l'ETG.

En conclusion sur ce point, Monsieur le Délégué est conscient des inquiétudes de la profession et s'est engagé à faire une **communication officielle sur les modalités pratiques de cette externalisation aux alentours du 10 mars.**

Sur l'exercice illégal de la profession, Monsieur Barbe nous a indiqué sa volonté de lutter contre ces pratiques. Ce sera un combat de longue haleine mais, à l'image du procès ORNIKAR, l'UNIC ne reculera devant aucune action nécessaire pour faire condamner ces pratiques. Elle invite toutes les écoles de conduite à la rejoindre dans cette lutte.

Enfin, sur la question du maintien du local, l'UNIC, par la voix de son Président, Philippe COLOMBANI, réaffirme toute sa détermination pour conserver son maintien. Cette exigence pour exploiter un établissement d'enseignement de la conduite est cruciale pour les 13 000 écoles de conduite implantées sur l'ensemble du territoire national. Des réformes sont en cours, certes. Mais, elles doivent pour le moment se faire dans un esprit de concertation avec les pouvoirs publics. Aujourd'hui, la profession doit être force de proposition et ne pas refuser le dialogue. En cas d'échec, l'UNIC appellera à des actions telles que des manifestations. Nous n'en sont pas encore là.